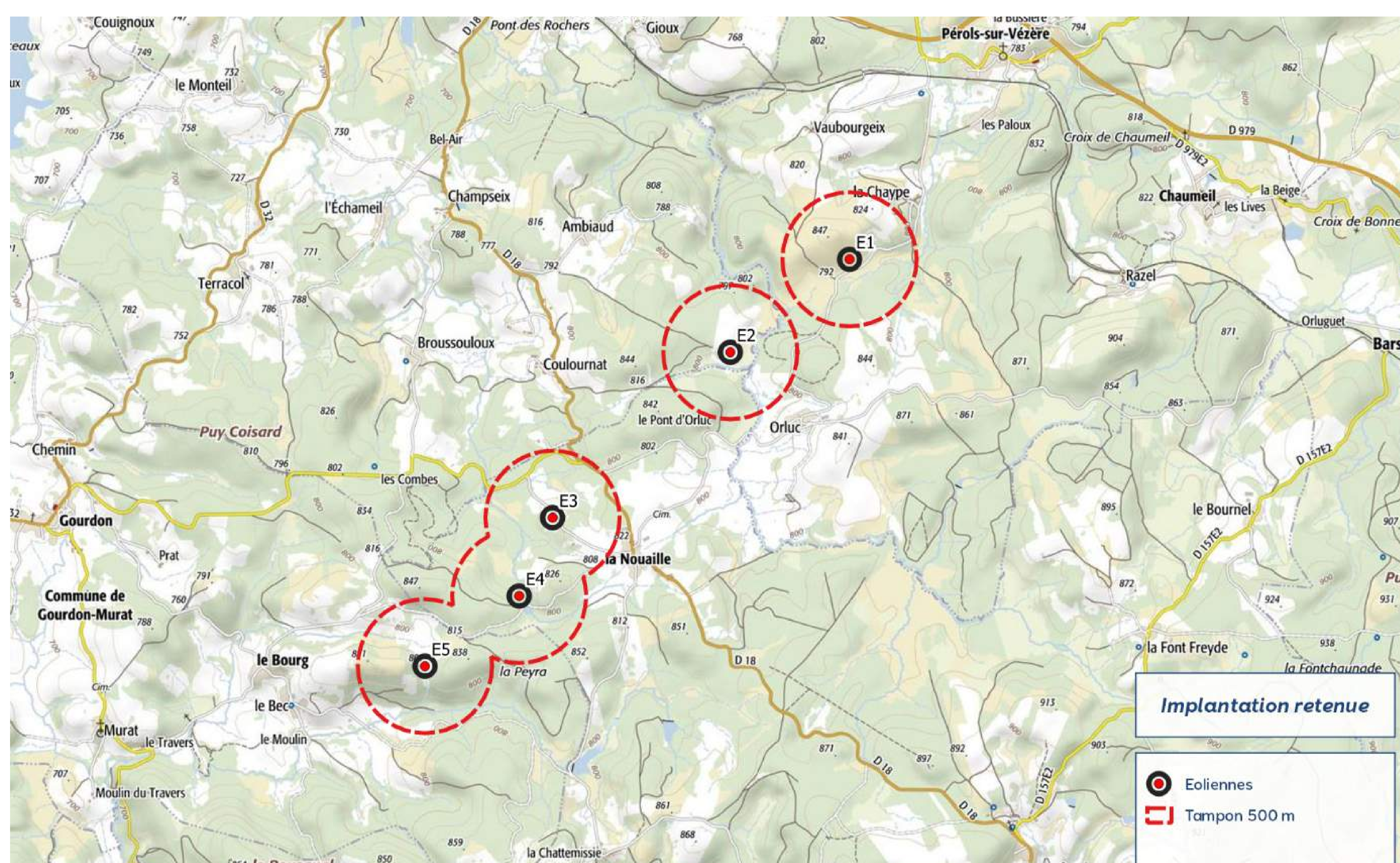


Projet éolien des Mille Vents

Depuis 2019, RWE Renouvelables France étudie l'opportunité de développer un projet éolien sur les communes de Bonnefond, Bugeat, Gourdon-Murat et Pérols-sur-Vézère. De nombreuses études (environnementale, acoustique, des vents, paysagère et d'impact) ont été menées dans le but de déterminer une trame d'implantation optimisée sur le territoire. A la suite du dépôt du projet en janvier 2022, la période d'instruction commencera. Vous trouverez ci-dessous les caractéristiques du projet.

Les caractéristiques du projet



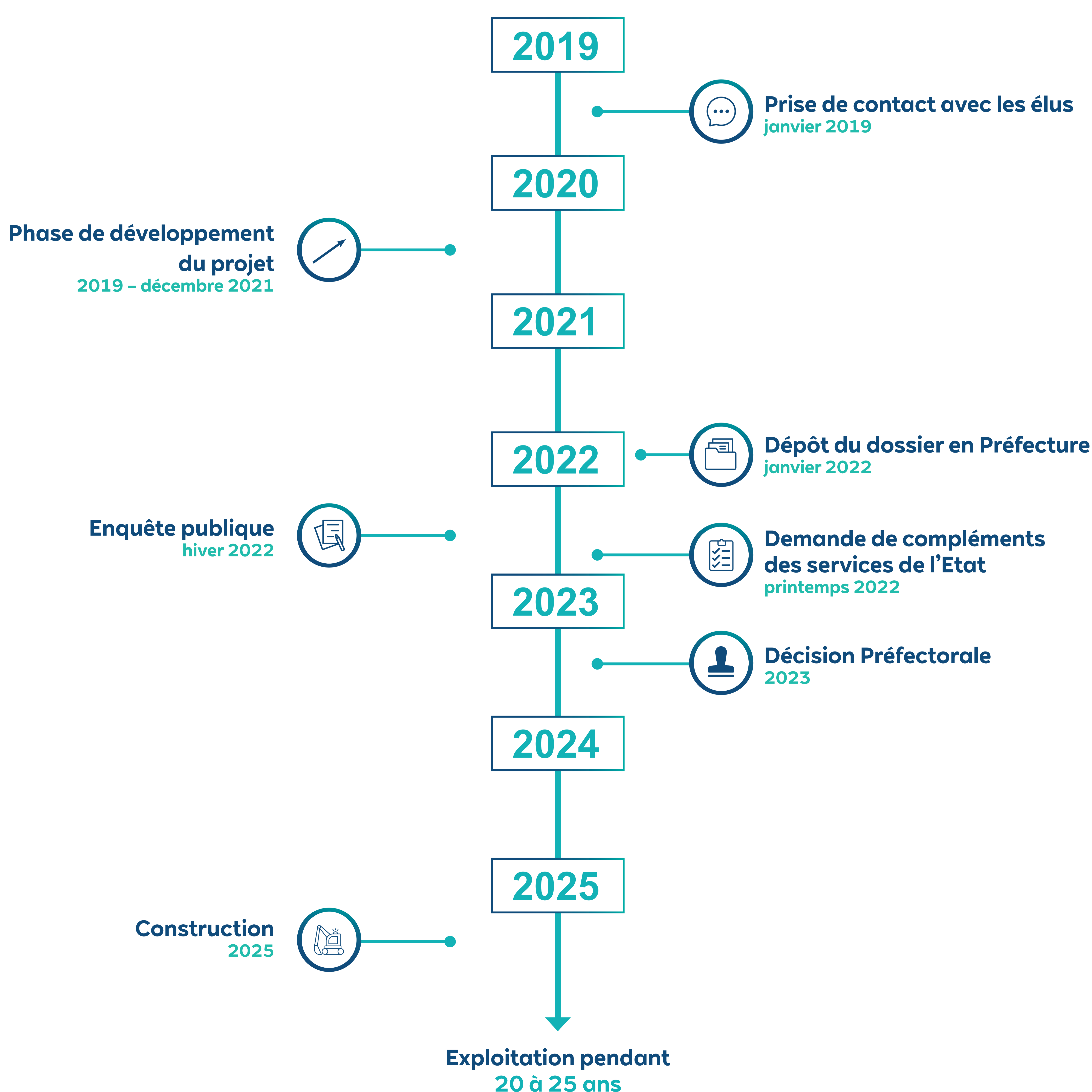
5
éoliennes

180 m
de hauteur
en bout de pale

580 m
de distance min.
aux habitations

25 MW
de puissance
totale

Le calendrier du projet



Projet éolien des Mille Vents

Les résultats des études

De nombreuses études ont été réalisées entre 2019 et 2021 afin de déterminer la faisabilité du projet éolien et ses caractéristiques techniques.

L'étude écologique

Cette étude d'un an permet de recenser la flore et la faune du territoire et d'étudier les habitats naturels à chaque période de l'année. Cela afin de vérifier que l'implantation du projet est compatible avec les espèces et habitats naturels présents.

Voici quelques conclusions de l'étude :

LES HABITATS NATURELS

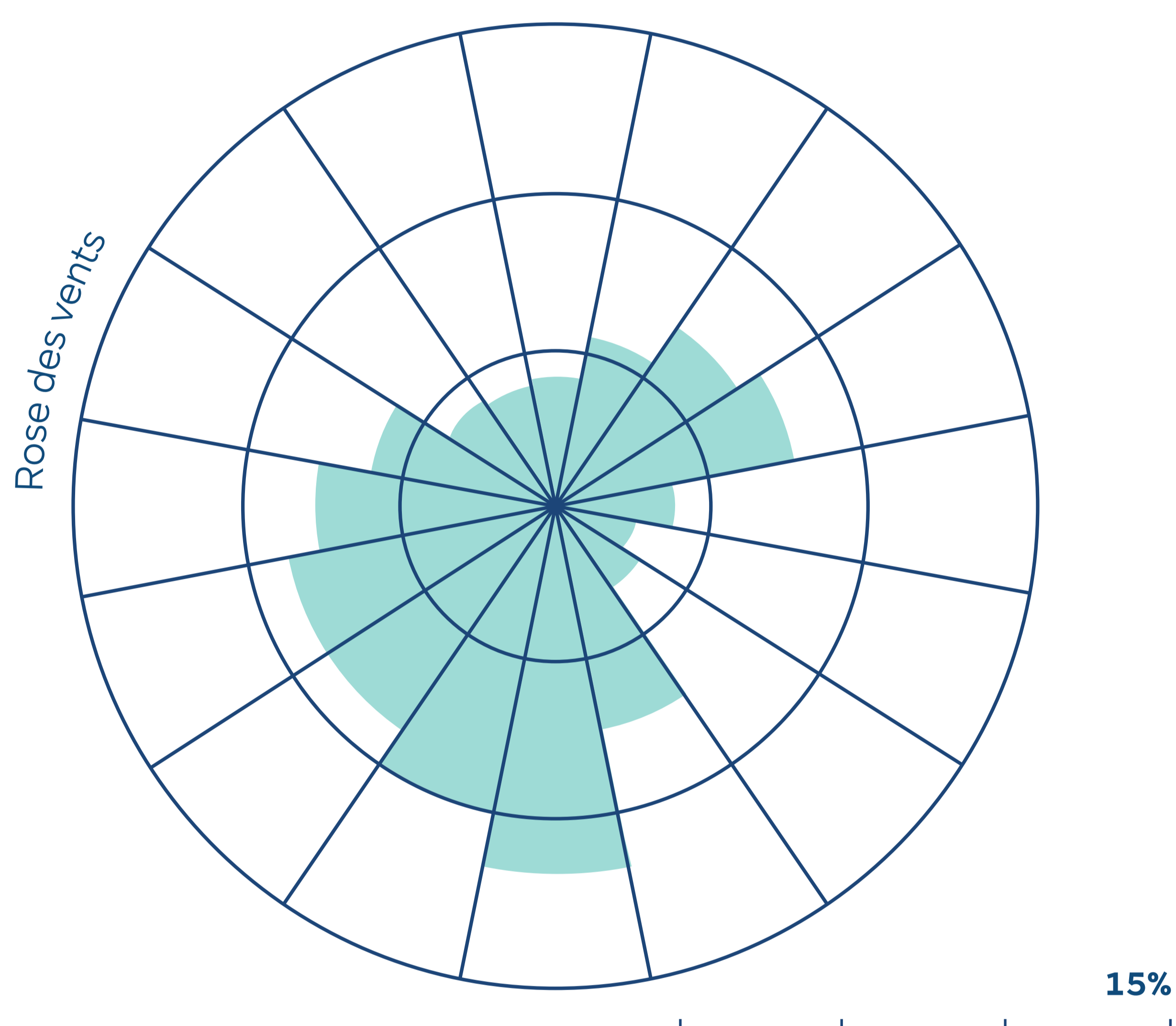
La présence d'habitats naturels à enjeux forts et très forts tels que : les tourbières, les hêtraies et les chênaies.

L'AVIFAUNE

Des secteurs de nidification d'espèces patrimoniales ont également été identifiés.

LES CHIROPTERES

19 espèces ont été inventoriées avec une prédominance de la pipistrelle commune.



L'étude des vents

Un mât de mesure a été installé en septembre 2019 sur la commune de Bugeat pour étudier les caractéristiques du vent (direction, vitesse et puissance) sur la zone d'étude et concevoir ainsi les caractéristiques du parc.

Le mât a révélé une vitesse de vent moyenne comprise entre 5,6 et 5,8 m/s à 101 m d'altitude, soit 21 km/h, et une direction majoritairement sud-nord des vents dominants. La production totale estimée des 5 éoliennes s'élève à 40 GWh/an, en comprenant les plans de bridage acoustiques et environnementaux.

L'études acoustique

Cette étude consiste à mesurer le niveau sonore ambiant près des lieux de vie les plus proches des éoliennes en décibels, puis à simuler le niveau de bruit ambiant qu'atteindrait ces zones avec le parc éolien. Des mesures de bridage acoustique (ralentissement des éoliennes, voir arrêt complet dans certaines conditions) seront ensuite mises en place. Celles-ci permettront de respecter les seuils réglementaires d'émergence sonore : pas plus de 5 dB d'émergence sonore le jour, et 3 dB la nuit.

L'étude paysagère

L'étude paysagère permet de déterminer les enjeux paysagers et patrimoniaux autour du projet, dans son aire immédiate, rapprochée et éloignée. C'est dans le cadre de cette étude que sont réalisés des photomontages modélisant le parc éolien dans son paysage proche et éloigné.



Projet éolien des Mille Vents

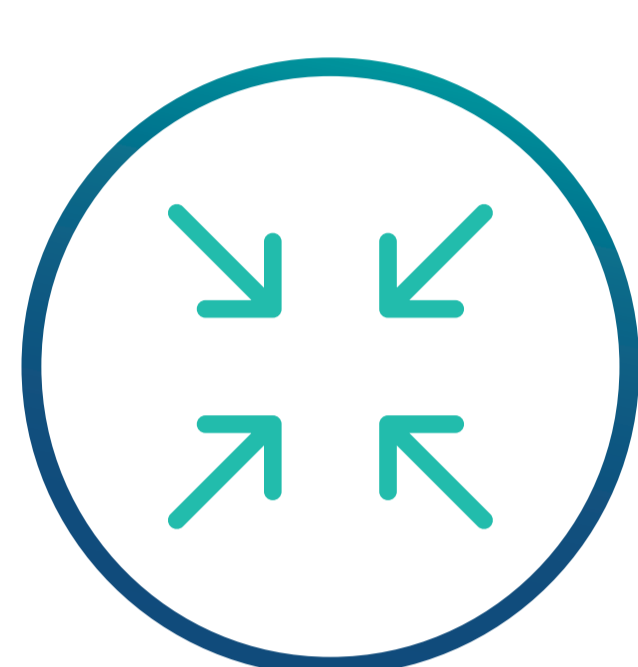
Les mesures ERC : Éviter-Réduire-Compenser

Dans le cas où un projet a un impact sur l'environnement humain, paysager, naturel ou acoustique, les porteurs de projet doivent prendre des mesures proportionnées pour éviter, réduire ou compenser ces éventuels impacts. Ce sont les bureaux d'études techniques qui préconisent ces mesures pour chaque projet éolien au regard des états initiaux réalisés sur l'environnement.

La règle ERC :



ÉVITER
Eviter les impacts sur l'environnement le plus en amont possible.



RÉDUIRE
Réduire au maximum ces impacts.

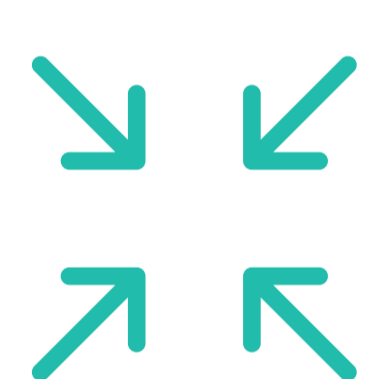


COMPENSER
Compenser les impacts résiduels après évitement et réduction.

Voici des exemples de mesures qui seront mises en place dans le cadre du projet



Pour le paysage



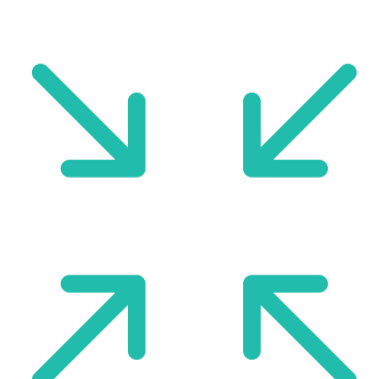
Enfouir les lignes électriques à La Nouaille et Orluc pour limiter l'effet d'accumulation visuelle.



Pour le milieu naturel



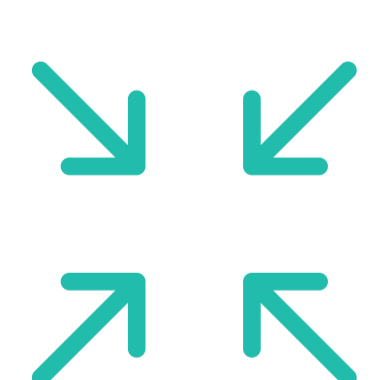
Aménager un îlot de vieillissement sur des parcelles de feuillus pour créer un refuge de biodiversité pour certaines espèces et laisser la nature se développer naturellement.



Brider les éoliennes pour réduire le risque de collision entre les éoliennes et les chauves-souris. Par des conditions de température, de saisonnalité et de météorologie, les éoliennes s'arrêtent à différentes heures de la journée (principalement le soir, lorsque les chauves-souris sortent chasser).



Pour le milieu humain



Restituer aux activités agricoles et sylvicoles les surfaces empruntées pendant la construction (zones temporaires de chantier).

Plusieurs mesures seront mises en place pour chaque thématique. Elles sont définies en amont et intègrent le dossier de demande d'autorisation environnementale.

Projet éolien des Mille Vents Zoom sur l'instruction



Janvier 2022

Dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale en Préfecture



Le résumé non technique (RNT) du dossier sera disponible en mairie un mois avant le dépôt du projet en Préfecture et sur le site internet du projet. Le RNT contient un résumé du projet, de ses enjeux et impacts pour chaque thématique étudiée.



Année 2022

Examen du dossier par les services de l'Etat



Printemps 2022

Demande de compléments

Qu'est-ce qu'une demande de compléments ?

À compter du dépôt du dossier, les services de l'Etat amorcent la phase d'instruction. Celle-ci peut déboucher sur une demande de compléments qui a pour objet de renforcer ou préciser certains points du projet.



Hiver 2022

Enquête publique

Qu'est-ce qu'une enquête publique ?

Une enquête publique est obligatoire, elle permet aux habitants de :

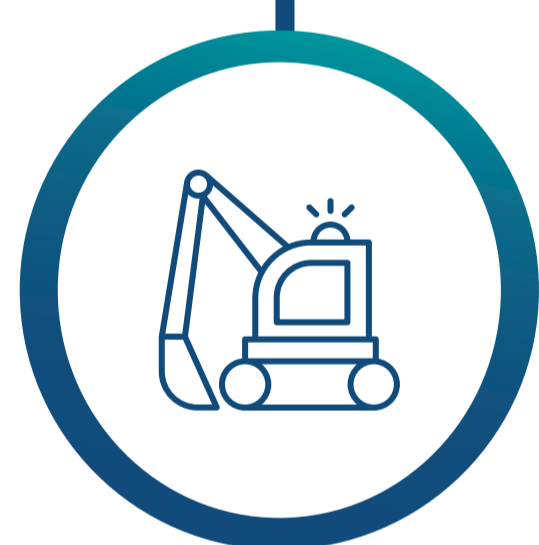
- Consulter toutes les pièces du dossier,
- Poser des questions et donner leur avis sur le projet avant la fin de l'instruction du dossier,
- Formuler des observations.

Un commissaire-enquêteur tiendra des permanences en mairies afin de recueillir les observations et les avis de tous.



2023

Décision préfectorale



2025

Construction potentielle du parc



Projet éolien des Mille Vents

La démarche de concertation

Pendant 2 ans et demi, les participants à la démarche de concertation ont pu :



Echanger
sur l'énergie
éolienne



Discuter
sur la trame
d'implantation
du projet



Identifier
les points de vue
pour la réalisation de
photomontages



Participer
à l'élaboration
des mesures
d'accompagnement



Etre informés
tout au long du
développement du
projet des différentes
étapes, des résultats
d'étude, etc.



ZOOM SUR... LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT CO-CONSTRUITES PENDANT LA DÉMARCHÉ

Elles se traduisent par des retombées durables pour la commune, visant ainsi à améliorer l'attractivité et le cadre de vie des habitants. Voici quelques exemples de mesures d'accompagnement qui figureront dans le dossier :



La création d'un chemin de randonnée pédagogique autour de la transition énergétique et du projet éolien des Mille Vents,



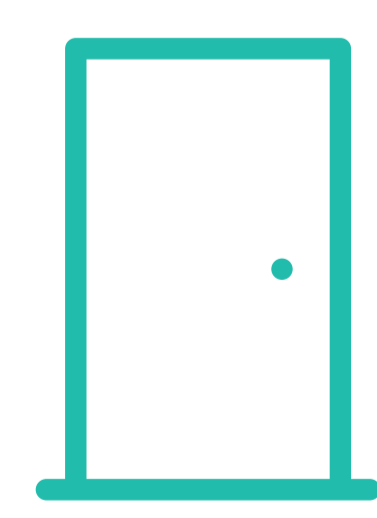
La mise en œuvre d'un tarif préférentiel de l'électricité pour les habitants des communes concernées.



Les chiffres clés de la démarche



9 lettres
d'informations
distribuées



8 Journées de porte-à-porte pour échanger avec vous



1 Site internet pour rester informés en toutes circonstances



4 Stands d'information itinérants pour partager les actualités du projet



1 Forum d'information pour répondre à vos questions



2 Ateliers de co-construction pour élaborer un projet de territoire



1 Visite de parc éolien pour expérimenter la proximité avec les éoliennes